



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection des métadonnées des Français

Question écrite n° 3550

Texte de la question

M. Christophe Blanchet interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur l'effet des nouvelles technologies numériques et des métadonnées sur la sécurité des citoyens, et en particulier sur la protection de leur vie privée et de leurs données personnelles. L'utilisation de plus en plus importante de ces technologies par l'ensemble de la population, et leur présence dans un « cyberspace » constellé de pièges, pose un danger grandissant pour leur vie privée comme pour leurs secrets professionnels. Et bien que les smartphones, par exemple, soient devenus aujourd'hui d'indispensables outils, et qu'ils soient devenus monnaie courante, il serait naïf de croire que les Français, quelle que soit leur tranche d'âge, soient capables de les paramétrer correctement. Qu'il s'agisse de minimiser la fuite incontrôlée de données, de maîtriser sa présence sur les réseaux sociaux, ou de vérifier les différents accès des applications téléchargeables, de nombreux facteurs indispensables à une utilisation raisonnée de ces technologies échappent aux citoyens. Or, à ce jour, personne n'est chargé de les éclairer et de les instruire, et alors que tous les secteurs économiques se ruent sur le « tout-connecté », l'entière responsabilité repose sur le consommateur qui achète une de ces machines. Il lui demande donc quelles actions de sensibilisations pourraient être menées par le Gouvernement pour éveiller les Français à ces sujets, pour leur fournir l'information et les clés pour se protéger, protéger leur vie privée et celle de leurs proches et pour baliser le parcours d'achat de ces équipements numériques.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage ces constats et place au cœur de l'ambition française la promotion d'une culture partagée de la sécurité informatique. Conformément à la Stratégie nationale pour la sécurité du numérique d'octobre 2015, a été mise en place la plateforme cybermalveillance.gouv.fr, qui assume notamment un rôle de sensibilisation auprès de la population française. La récente revue stratégique de cyberdéfense, qui a souligné l'indispensable nécessité de sensibiliser les citoyens à la sécurité du numérique, a proposé deux axes de développement complémentaires : - sensibiliser au risque numérique par une éducation au numérique incluant la maîtrise des bonnes pratiques élémentaires en matière de cybersécurité à l'école élémentaire, au collège et dans tous les cursus du lycée. La revue recommande en particulier d'intégrer l'exigence nouvelle d'une transmission aux élèves des bonnes pratiques de sécurité numérique dans les parcours de formation initiale et continue des enseignants ; - l'intégration d'un volet cybersécurité au programme étatique de soutien à la transformation numérique des entreprises. Une plateforme en ligne destinée aux petites et moyennes entreprises sera publiée à la fin du premier semestre. Elle contiendra des conseils et des recommandations de produits numériques, les références de prestataires de proximité et des orientations sur les modalités de financements. Le secrétariat d'État au numérique veillera à la bonne mise en œuvre de ces orientations. Par ailleurs, le Gouvernement encouragera la mise en place d'ateliers régionaux de sensibilisation à la sécurité numérique réunissant des acteurs locaux (entreprises, offreurs de solutions, collectivités). L'ANSSI participera à ces ateliers et pilotera notamment la réalisation d'un kit de sensibilisation.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3550

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Numérique](#)

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6053

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2348